

Arras, le 4 mars 2020

## COVID-19 : point de situation dans le Pas-de-Calais au 4 mars 2020

### Point de situation

Au 4 mars, aucune nouvelle contamination n'a été recensée dans le Pas-de-Calais, depuis la confirmation d'un premier cas avéré le dimanche 1<sup>er</sup> mars d'une personne atteinte du coronavirus COVID-19 ayant des attaches familiales à Hénin-Beaumont.

### Mesures prises

La préfecture du Pas-de-Calais et l'ensemble des administrations sont entièrement mobilisées dans la gestion de cette crise. Une communication régulière est réalisée afin d'assurer un suivi de la situation et de diffuser largement les messages de prévention auprès des élus locaux.

Un recensement des événements rassemblant dans le département plusieurs milliers de participants en milieu fermé a été réalisé, notamment pour ceux accueillant des participants venant de pays étrangers. Dans ce cadre, sont reportés, sur décision des organisateurs :

- Le triathlon indoor de Liévin, prévu initialement du 18 au 21 mars 2020 ;
- Le championnat régional de judo, prévu initialement à Calais les 7 et 8 mars 2020;
- Les 1/8<sup>e</sup>, 1/4 et 1/2 finales des championnats de France juniors et le Critérium national cadet(te)s 2020 de boxe, prévus initialement au parc départemental d'Olhain du 6 au 8 mars 2020.

### Plus d'informations

Un numéro vert répond 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, aux questions du public : **0 800 130 000**.

Une cellule d'information est également ouverte pour les cinq départements de la zone Nord (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) tous les jours de la semaine de 8h30 à 21h et le week-end de 8h30 à 14h : **03 20 30 58 00**.

**Ces deux numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.**

# Communiqué de presse



Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter :

- le site <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- le site du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

## Recommandations sanitaires

Il est important de respecter l'application de **mesures barrières**, en particulier :

- se laver régulièrement les mains ;
- tousser et éternuer dans son coude ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- saluer sans se serrer la main ni s'embrasser.

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie ;
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'un mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec un malade et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- contacter le Samu centre 15 en faisant état des symptômes ;
- éviter tout contact avec l'entourage ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

## Consignes d'utilisation des masques

Les masques sont réservés aux personnes malades et aux personnels les soignant. L'usage à titre préventif pour le reste de la population est inutile.

## Consignes relatives aux voyages

Il est fortement recommandé de différer tout déplacement à l'étranger vers les zones d'exposition à risque. Ces zones sont identifiées sur le site du ministère des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr> .